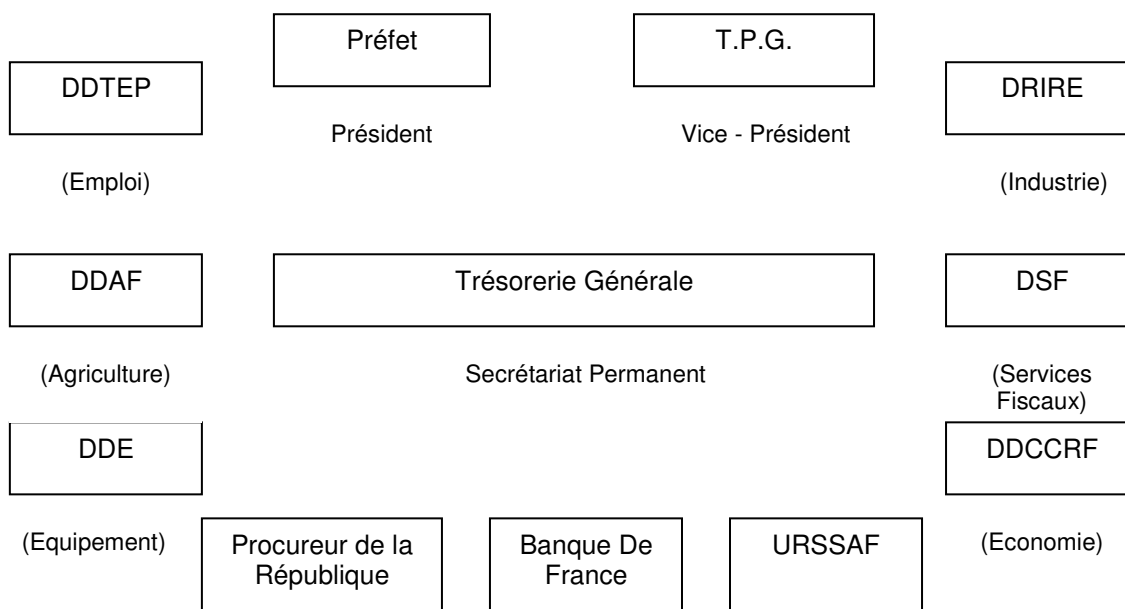


LE CODEFI

(Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises)



A. Les missions du CODEFI

Le CODEFI est compétent pour les entreprises de moins de 400 salariés.

Il a 3 missions :

- L'accueil et l'orientation des chefs d'entreprise.
- La détection des difficultés : l'objectif étant de détecter le plus précocement possible les difficultés des entreprises afin d'en assurer la sauvegarde.
- L'expertise et le traitement des difficultés des entreprises : le secrétariat du CODEFI contacte l'entreprise afin de réaliser un « diagnostic » permettant d'identifier la nature et l'ampleur des difficultés rencontrées.

B. Organisation du CODEFI

Le secrétariat permanent, institué auprès du CODEFI, est le pivot du dispositif car il coordonne l'action des administrations.

Il recueille, lors d'un entretien, les informations nécessaires à la réalisation d'une analyse approfondie de la situation de l'entreprise.

Il propose aux membres du CODEFI les solutions envisageables de nature à aider l'entreprise à surmonter ses difficultés.



Les modes d'intervention sont multiples :

- Le diagnostic de l'entreprise et de son secteur d'activité. Une médiation, si nécessaire, auprès des partenaires de l'entreprise (actionnaires, assureurs, banquiers, créanciers publics ou privés, fournisseurs...).
- La réorientation éventuelle vers d'autres interlocuteurs (par exemple, la commission des chefs des services financiers (CCSF), pour solliciter des aménagements portant sur les dettes fiscales et sociales).
- Une négociation sur la base des propositions de redressement pour l'entreprise.
- L'aide des experts du CODEFI pour mettre en place un plan de restructuration ou de refinancement.

Des moyens adaptés

Un audit de la société peut être mené et financé à l'initiative du CODEFI. Sous certaines conditions, des prêts peuvent lui être octroyés. Le CODEFI peut également accorder des régimes fiscaux particuliers après examen de la situation de l'entreprise.

C. Pour trouver le CODEFI dans votre département

Le secrétariat permanent du CODEFI est situé à la trésorerie générale de votre département. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site www.entreprises.minefi.gouv.fr dans l'espace consacré à votre région.